

Étude des concentrations de fluorures dans l'air ambiant sur Roumazières-Loubert en 2020

Période de mesure : juin – juillet 2020

Commune et département d'étude : Roumazières-Loubert – Charente (16)

Référence : IND_EXT_19_462

Version finale du : 11/06/2021

Auteur(s) : Mathieu Lion
Contact Atmo Nouvelle-Aquitaine :
E-mail : contact@atmo-na.org
Tél. : 09 84 200 100

www.atmo-nouvelleaquitaine.org




Titre : Étude des concentrations de fluorures dans l'air ambiant sur Roumazières-Loubert en 2020

Reference : IND_EXT_19_462

Version : finale du 11/06/2021

Délivré à : Mairie de Roumazières-Loubert
31 rue de l'Union
16270 Roumazières-Loubert

Nombre de pages : 16 (couverture comprise)

	Rédaction	Vérification	Approbation
Nom	Mathieu Lion	Cyril Hue	Rémi Feuillade
Qualité	Ingénieur Etudes	Responsable du service Etudes	Directeur Délégué Production - Exploitation
Visa			

Conditions d'utilisation

Atmo Nouvelle-Aquitaine fait partie du dispositif français de surveillance et d'information sur la qualité de l'air. Sa mission s'exerce dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et de ses décrets d'application.

A ce titre et compte tenu de ses statuts, Atmo Nouvelle-Aquitaine est garant de la transparence de l'information sur les résultats de ces travaux selon les règles suivantes :

- Atmo Nouvelle-Aquitaine est libre de leur diffusion selon les modalités de son choix : document papier, communiqué, résumé dans ses publications, mise en ligne sur son site internet (www.atmo-nouvelleaquitaine.org)
- les données contenues dans ce rapport restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. En cas de modification de ce rapport, seul le client sera informé d'une nouvelle version. Tout autre destinataire de ce rapport devra s'assurer de la version à jour sur le site Internet de l'association.
- en cas d'évolution de normes utilisées pour la mesure des paramètres entrant dans le champ d'accréditation d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, nous nous engageons à être conforme à ces normes dans un délai de 6 mois à partir de leur date de parution
- toute utilisation totale ou partielle de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine et au titre complet du rapport.

Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aura pas donnée d'accord préalable. Dans ce rapport, les incertitudes de mesures ne sont pas utilisées pour la validation des résultats des mesures obtenues.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec Atmo Nouvelle-Aquitaine :

- depuis le [formulaire de contact](#) de notre site Web
- par mail : contact@atmo-na.org
- par téléphone : 09 84 200 100



Sommaire



1. Polluant suivi et méthodes de mesure	6
2. Les émissions industrielles à Roumazières-Loubert.....	7
3. Concentrations de fluorures mesurées en 2020 sur Roumazières-Loubert	9
3.1. Plan d'échantillonnage.....	9
3.2. Résultats des campagnes de mesures réalisées en 2020.....	10
3.3. Comparaisons aux normes étrangères	12
3.4. Influence de l'activité des industriels sur les campagnes de mesure	13
4. Conclusion	14

Unités de mesure

- μg : microgramme (= 1 millionième de gramme = 10^{-6} g)
- mg : milligramme (= 1 millième de gramme = 10^{-3} g)

Abréviations

- OMS : organisation mondiale de la santé

La surveillance des concentrations de fluorures dans l'air ambiant sur Roumazières-Loubert est réalisée depuis 1998 grâce à un préleveur qui permet d'effectuer des prélèvements sur filtres.

Les échantillons récoltés sont analysés par potentiométrie, en suivant la norme AFNOR NF T 90-004, au Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique de La Rochelle.

Cette surveillance est liée à la présence de deux sites industriels, Terréal et Monier, dont l'activité (fabrication de tuiles) est source d'émission de fluorures.

Aux vues des résultats de mesure des années précédentes – avec des concentrations inférieures aux limites de quantification pour l'ensemble des échantillons – il a été décidé de changer le protocole d'échantillonnage en 2019. Les 6 campagnes de 13 jours réparties sur l'année ont été remplacées par une seule campagne de 30 jours.

En 2020, la campagne de mesure s'est déroulée entre le 16 juin et le 13 juillet.

La totalité des concentrations de fluorures dans l'air ambiant est inférieure aux limites de détection. La moyenne annuelle estimée des concentrations de fluor pour cette année est donc inférieure à **0,01 µg/m³**

La valeur moyenne de **1 µg/m³** recommandée par l'OMS est donc largement respectée.

1. Polluant suivi et méthodes de mesure

La surveillance des concentrations de fluorures dans l'air ambiant sur Roumazières-Loubert est réalisée depuis 1998 grâce à un préleveur qui permet d'effectuer des prélèvements sur filtres. Les échantillons récoltés sont analysés par potentiométrie, en suivant la norme AFNOR NF T 90-004, au Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique de La Rochelle.

Caractéristique mesurée	Matériel	Référence et / ou principe de la méthode	Accréditation
Fluorures	Préleveur	Potentiométrie : AFNOR NF T 90-004	Pas d'accréditation

Tableau 1 : Matériel et méthodes de mesure

Cette surveillance est liée à la présence de deux sites industriels, Terréal et Monier, dont l'activité est source d'émission de fluor.

De 1998 à 2004, la surveillance était réalisée en continu. Les faibles concentrations mesurées depuis 2003 ont amené une révision du plan d'échantillonnage en 2005. Depuis cette année, 6 campagnes de 13 jours de mesures étaient réalisées. À partir des résultats de ces campagnes, une concentration moyenne annuelle était estimée. En 2019, une nouvelle révision du plan d'échantillonnage réalisée avec la commune de Roumazières-Loubert a conduit à la décision de réaliser une seule campagne annuelle de 30 jours.

De 1998 à 2014, le point de mesure était installé sur le site de l'ancienne caserne des pompiers de la ville. À la suite de la vente de ce terrain, le site de prélèvement des fluorures a été déplacé de 200 mètres. Depuis le mois de janvier 2015, le point de mesure se situe Impasse de la Chapelle.

Le point de mesure est désormais exposé à l'influence industrielle pour des directions de vent comprises entre 200° et 300° (auparavant, l'angle d'exposition était de 190° - 300°).

Ces modifications n'ont pas d'incidence significative sur les concentrations de fluorures dans l'air ambiant.

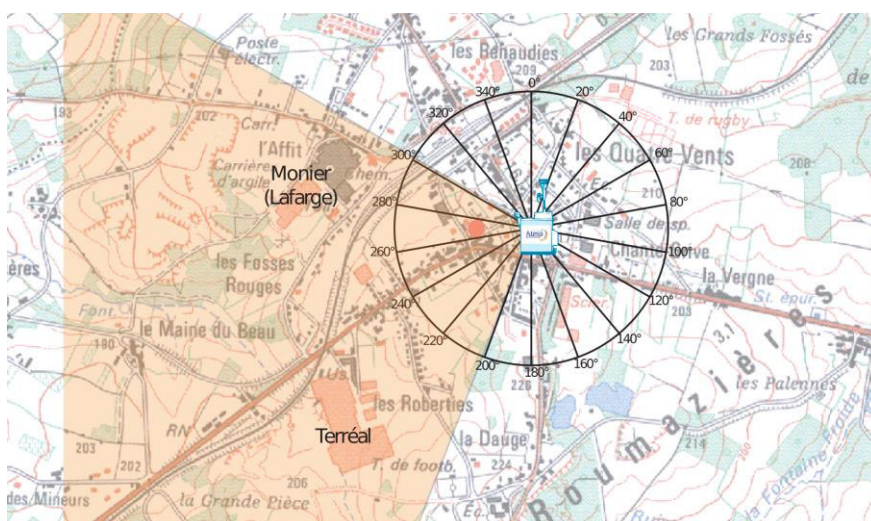


Figure 1 : Implantation du point de mesure

Le vent dominant sur la région est dans l'axe : sud-ouest à nord-est.

En 2005, une campagne sur un site de fond (Chasseneuil sur Bonnieure) avait été réalisée afin de déterminer les concentrations moyennes de fluorures en niveaux de fond. La conclusion de cette campagne était que **les concentrations de fluorures dans l'air ambiant en site de fond sont de l'ordre de 0.09 µg/m³**.

2. Les émissions industrielles à Roumazières-Loubert

La surveillance des concentrations de fluorures dans l'air ambiant à Roumazières-Loubert est liée à la présence de deux sites industriels : Terréal et Monier. Ils sont spécialisés dans la fabrication de tuiles. Leurs rejets contiennent du fluor, initialement contenu dans l'argile utilisée comme matière première et qui s'évapore lors de la cuisson des tuiles. Leurs émissions sont les suivantes.

Année	Émissions (t/an)	
	Terréal	Monier (Lafarge)
1998	132	55
1999	94	92
2000	93	88
2001	136	45
2002	73	35
2003	6,9	1,3
2004	7,2	0,7
2005	5,7	1,2
2006	7,8	3,3
2007	17,1	2,8
2008	12,1	2,2
2009	35,6	1,7
2010	8	1,4
2011	12,7	3
2012	5,8	2,6
2013	3,3	1,7
2014	0,9	0,8
2015	1,1	1,7
2016	2,8	1
2017	2,2	1,3
2018	2,6	8,5

Source DREAL Nouvelle-Aquitaine

Tableau 2 : Évolution des rejets annuels en fluorures sur Roumazières-Loubert

En 2018, les émissions de fluorures de Monier ont nettement augmenté par rapport aux précédentes années. Les émissions qui oscillaient entre 0,7 et 3,3 t/an depuis 2003 sont passées à 8,5 tonnes en 2018. Cependant, cette augmentation des émissions n'a pas eu de répercussion sur les niveaux mesurés en fluorures en air ambiant pendant la campagne de mesure de 2018.

Pour les deux sites industriels, les émissions restent toutefois loin des niveaux mesurés au début des années 2000.

Les émissions de 2019 des deux industriels ne sont pas encore connues au moment de la rédaction de ce rapport.

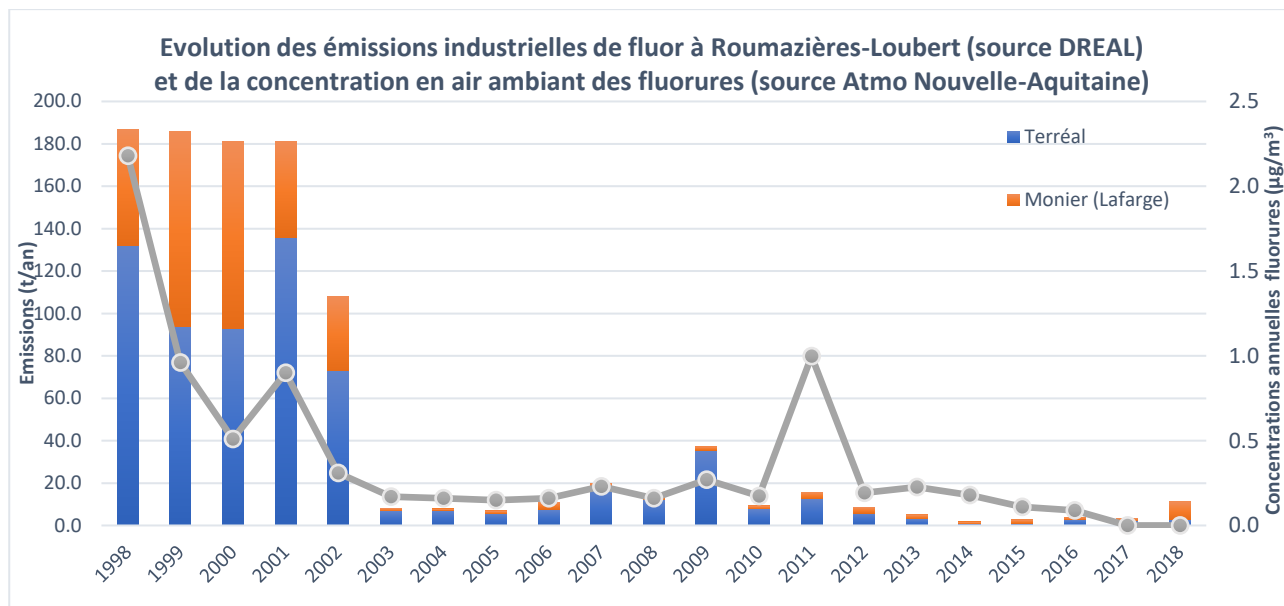


Figure 2 : Évolution des émissions industrielles de fluor à Roumazières-Loubert et de la concentration en air ambiant des fluorures

Pour mémoire, en 2011, la hausse des concentrations de fluorures dans l'air ambiant était liée à des problèmes rencontrés sur le système de filtration d'un des industriels et des taux de fluor plus importants dans la matière première.

3. Concentrations de fluorures mesurées en 2020 sur Roumazières-Loubert

3.1. Plan d'échantillonnage

Entre 1998 et 2003, la moyenne annuelle en fluor diminuait de 2.2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 0.2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. En 2004 avec 0.16 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, les mesures montraient des niveaux stables par rapport à 2003. Les niveaux relevés ne justifiaient plus un suivi en continu des concentrations de fluorures dans l'air ambiant. En 2005, Atmo Nouvelle-Aquitaine a changé son plan d'échantillonnage pour réaliser 6 campagnes de mesures de 13 jours réparties sur l'année.

Les faibles concentrations mesurées depuis plusieurs années et notamment depuis 2017 avec des concentrations inférieures à **0.01 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** sur l'ensemble des échantillons analysés ont amené à une nouvelle révision du protocole d'échantillonnage.

Depuis 2019, la campagne de mesure se déroule sur une période d'un mois. Cette année, la campagne de mesure s'est déroulée entre le 16 juin et le 13 juillet 2020 à raison d'un prélèvement par jour.

3.2. Résultats des campagnes de mesures réalisées en 2020

Le tableau qui suit rend compte des concentrations mesurées sur l'ensemble des échantillons pendant le mois de prélèvement :

Dates	Numéro échantillon	Concentrations en fluorures ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
16/06/2020	PBV045-FLU-160620-F	< 0,01
17/06/2020	PBV045-FLU-170620-F	< 0,01
18/06/2020	PBV045-FLU-180620-F	< 0,01
19/06/2020	PBV045-FLU-190620-F	< 0,01
20/06/2020	PBV045-FLU-200620-F	< 0,01
21/06/2020	PBV045-FLU-210620-F	< 0,01
22/06/2020	PBV045-FLU-220620-F	< 0,01
23/06/2020	PBV045-FLU-230620-F	< 0,01
24/06/2020	PBV045-FLU-240620-F	< 0,01
25/06/2020	PBV045-FLU-250620-F	< 0,01
26/06/2020	PBV045-FLU-260620-F	< 0,01
27/06/2020	PBV045-FLU-270620-F	< 0,01
28/06/2020	PBV045-FLU-280620-F	< 0,01
29/06/2020	PBV045-FLU-290620-F	< 0,01
30/06/2020	PBV045-FLU-300620-F	< 0,01
01/07/2020	PBV045-FLU-010720-F	< 0,01
02/07/2020	PBV045-FLU-020720-F	< 0,01
03/07/2020	PBV045-FLU-030720-F	< 0,01
04/07/2020	PBV045-FLU-040720-F	< 0,01
05/07/2020	PBV045-FLU-050720-F	< 0,01
06/07/2020	PBV045-FLU-060720-F	< 0,01
07/07/2020	PBV045-FLU-070720-F	< 0,01
08/07/2020	PBV045-FLU-080720-F	< 0,01
09/07/2020	PBV045-FLU-090720-F	< 0,01
10/07/2020	PBV045-FLU-100720-F	< 0,01
11/07/2020	PBV045-FLU-110720-F	< 0,01
12/07/2020	PBV045-FLU-120720-F	< 0,01
13/07/2020	PBV045-FLU-130720-F	< 0,01
Moyenne campagne de mesure ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	-	< 0,01

Tableau 3 : Moyennes et maxima des concentrations de fluorures mesurées en 2019

Au cours de l'année 2020, les concentrations de fluor mesurées en air ambiant sont inférieures à la limite de quantification analytique de **0,01 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** . Ce qui signifie que les concentrations en fluor de l'ensemble des échantillons sont inférieures à $0,01 \mu\text{g}/\text{m}^3$. La concentration moyenne de fluor sur l'ensemble de la campagne est donc inférieure à **0,01 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** .

	Concentrations en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	
	Moyenne	Maximum
1998	2,18	13,5
1999	0,96	6,81
2000	0,51	5,94
2001	0,90	6,18
2002	0,31	1,62
2003	0,17	1,86
2004	0,16	1,39
2005	0,15	0,47
2006	0,16	1,40
2007	0,23	2,01
2008	0,16	0,61
2009	0,27	0,95
2010	0,17	0,82
2011	1,00	7,39
2012	0,19	1,45
2013	0,23	1,98
2014	0,18	0,92
2015	0,11	0,57
2016	0,09	1,18
2017	0,0003	0,01
2018	< 0,01	< 0,01
2019	< 0,01	< 0,01
2020	< 0,01	< 0,01

Tableau 4 : Évolution annuelle des concentrations en air ambiant des fluorures

3.3. Comparaisons aux normes étrangères

Il n'existe pas de norme relative à la santé en France pour les concentrations de fluor dans l'air ambiant.

- » L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) recommande de ne pas dépasser 1 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle. La campagne de mesure durant un mois, il n'est pas possible de considérer la moyenne des prélèvements comme représentative de la moyenne annuelle. Cependant avec une moyenne inférieure à 0,01 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur l'ensemble des analyses – et à titre d'information – la valeur définie par l'OMS est largement respectée.

Aux Pays-Bas et aux Etats Unis, des valeurs de protection de la végétation ont été définies :

- » Aux Pays-Bas :

Prélèvements réalisés sur toute l'année	1998		3,4		107
	1999		1,36		27
	2000		0,21		11
	2001		0,55		25
	2002		0,27		0
	2003		0,08		0
	2004		0,22		0
Échantillonnage de 5 à 8 campagnes de 13 jours	2005		0,18	Référence Pays-Bas :	0/65
	2006		0,32	Nombre de moyennes journalières >2,80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ avec xx/yy :	0/77
	2007		0,38	nombre de dépassements / nombre de prélèvements	0/78
	2008	Référence Pays-Bas :	0,15		0/78
	2009	Moyenne d'avril à septembre :	0,31		0/78
	2010	0,4 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	0,15		0/77
	2011		0,75		13/103
	2012		0,18		0/78
	2013		0,21		0/78
	2014		0,18		0/69
	2015		0,15		0/77
	2016		0,05		0/78
	2017		0,0003		0/78
	2018		< 0,01		0/73
	2019		< 0,01		0/29
	2020		< 0,01		0/29

Tableau 5 : Comparaison des concentrations de fluor aux normes des Pays-Bas

» Aux Etats-Unis :

Prélèvements réalisés sur toute l'année	1998		2,96		162		
	1999		1,1		67		
	2000		0,28		28		
	2001		0,85		64		
	2002		0,29		0		
	2003		0,09		0		
	2004		0,22		0		
Échantillonnage de 5 à 8 campagnes de 13 jours	2005		0,18		0		
	2006		0,21		0		
	2007		0,27		0		
	2008		0,11		0		
	2009	Référence Etats-Unis : Moyenne de mars à octobre 0,5 µg/m³		0,28	Référence Etats-Unis : Nombre de moyennes sur 7 jours consécutifs >1,70 µg/m³	0	
	2010			0,18		0	
	2011			0,79		Dépassé au cours de la campagne	8
	2012			0,16			0
	2013			0,25			0
	2014			0,18			0
	2015			0,12			0
	2016			0,04			0
	2017			0,0003			0
	2018			< 0,01			0
2019			< 0,01			0	
2020			< 0,01			0	

Tableau 6 : Comparaison des concentrations de fluor aux normes des Etats-Unis

Les mesures réalisées au cours de la campagne respectent les valeurs de protection de la végétation définies aux Pays-Bas et aux Etats-Unis.

3.4. Influence de l'activité des industriels sur les campagnes de mesure

Les concentrations de fluorures étant en grande majorité nulles au cours de l'année 2020, aucune influence des industriels sur le point de mesure n'est donc mise en évidence.

4. Conclusion

Au cours de la campagne de mesure 2020, les concentrations de fluorures dans l'air ambiant sont inférieures aux limites de quantification pour les 28 prélèvements réalisés. Depuis 2017, la concentration moyenne de l'ensemble des échantillons est inférieure à **0.01 µg/m³**.

Pour mémoire, lors de la campagne réalisée en 2005 pour estimer les niveaux de fond des concentrations de fluorures dans l'air ambiant, nous obtenions une concentration moyenne de 0,09 µg/m³.

La valeur moyenne de 1 µg/m³ recommandée par l'OMS est largement respectée au cours du mois de prélèvement.

Les seuils définis aux Pays-Bas et aux Etats-Unis pour la protection de la végétation sont également respectés.

Au regard des concentrations obtenues aucune influence des sites industriels sur les concentrations de fluorures dans l'air ambiant ne peut être observée.

Table des figures

Figure 1 : Implantation du point de mesure	6
Figure 2 : Évolution des émissions industrielles de fluor à Roumazières-Loubert et de la concentration en air ambiant des fluorures.....	8

Table des tableaux

Tableau 1 : Matériel et méthodes de mesure.....	6
Tableau 2 : Évolution des rejets annuels en fluorures sur Roumazières-Loubert.....	7
Tableau 3 : Moyennes et maxima des concentrations de fluorures mesurées en 2019	10
Tableau 4 : Évolution annuelle des concentrations en air ambiant des fluorures	11
Tableau 5 : Comparaison des concentrations de fluor aux normes des Pays-Bas	12
Tableau 6 : Comparaison des concentrations de fluor aux normes des Etats-Unis.....	13



RETROUVEZ TOUTES
NOS **PUBLICATIONS** SUR :
www.atmo-nouvelleaquitaine.org

Contacts

contact@atmo-na.org
Tél. : 09 84 200 100

Pôle Bordeaux (siège Social) - ZA Chemin Long
13 allée James Watt - 33 692 Mérignac Cedex

Pôle La Rochelle (adresse postale-facturation)
ZI Périgny/La Rochelle - 12 rue Augustin Fresnel
17 180 Périgny

Pôle Limoges
Parc Ester Technopole - 35 rue Soyouz
87 068 Limoges Cedex

